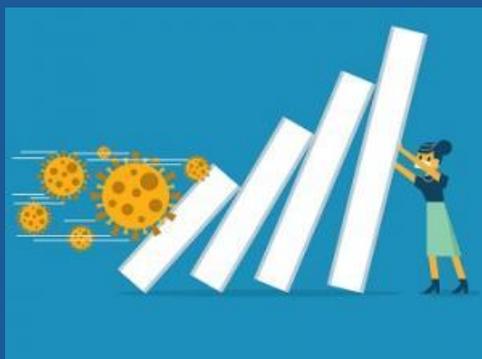


**TOURISME, AIDES ET SUBVENTIONS** — **RELANCE TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE EN SEINE-ET-MARNE**

La crise sanitaire a contraint la population et les entreprises à réduire leurs activités, ce qui entraîne de lourdes conséquences économiques et sociales. Face à cette urgence, le Département de Seine-et-Marne se mobilise.



Créé le: 26/06/2020

- Mis à jour le : 28/08/2020

## Un plan de 45 millions d'euros

Pour limiter l'impact de cette crise sans précédent et relancer l'activité économique de la Seine-et-Marne, la collectivité propose un plan global de sortie de crise. Au total, 45 millions d'euros sont investis pour aider tous les acteurs économiques, touristiques et sociaux. Ce plan de relance touristique et économique vient en aide à cinq secteurs.

## Les territoires

Le Département augmente le montant de sa participation financière dans les contrats FER (Fonds d'équipement rural) destinés aux communes et syndicats de moins de 2 000 habitants (pour tout projet déposé avant le 30 septembre 2020). Un bonus de 10 points supplémentaires au taux actuellement appliqué au montant de l'aide départementale est attribué à toutes les communes ou à tous les syndicats qui déposeront une demande de FER en 2020. À travers la création de ce bonus, le Département veut inciter ces acteurs à réaliser des travaux en 2020 et les rendre rapidement accessibles aux administrés de manière à favoriser la relance de l'activité économique. En plus de l'enveloppe annuelle, 150 000 € supplémentaires sont débloqués pour permettre aux collègues

de réaliser les aménagements nécessaires à une reprise des cours dans des conditions sanitaires optimales.

## Les solidarités

Pour aider les Seine-et-Marnais en difficulté, le Département se mobilise d'ici fin 2020 pour :

- Créer dans les [14 Maisons départementales des solidarités \(MDS\)](https://seine-et-marne.fr/Solidarite/Maison-departementale-des-solidarites) (<https://seine-et-marne.fr/Solidarite/Maison-departementale-des-solidarites>) des services dédiés aux personnes âgées, handicapées ;
- Mettre en place une charte d'accueil d'urgence pour l'aide sociale à l'enfance ;
- Ouvrir une aide au logement pour lutter contre la précarité.

## Le commerce local

Le Département crée un fonds d'urgence doté de 870 000 € afin de soutenir les commerçants et les artisans dans le paiement de leurs loyers et de les accompagner dans la mise en oeuvre des mesures sanitaires au sein de leurs établissements.

En outre, 80 000 € seront distribués aux artisans des métiers d'art, un secteur qui a particulièrement souffert compte tenu de son profil (auto-entrepreneurs, microstructures...).

Une subvention de 50 000 € sera versée à [la Chambre des Métiers et de l'Artisanat](https://www.cma77.fr/) (<https://www.cma77.fr/>) afin de mettre en oeuvre ces dispositifs.

## Hôtellerie et restauration

Un Fonds de résilience destiné à venir en aide aux 8 000 à 10 000 entreprises franciliennes en difficulté qui possèdent entre 0 et 20 salariés, a été créé par le Conseil régional d'Ile-de-France et la Banque des Territoires. Ce fonds propose aux entreprises des avances à taux zéro remboursables allant de 3 000 € à 100 000 €. À la demande de la Région, ce fonds est alimenté par la participation volontaire des Départements et intercommunalités franciliens, avec pour objectif de constituer une enveloppe globale de 100 millions d'euros.

Le Conseil départemental de la Seine-et-Marne participe à hauteur de 2,5 millions d'euros, dont:

- 500 000 euros seront versés à l'ensemble des entreprises seine-et-marnaises éligibles au dispositif régional dans le cadre d'un bonus territorial ;
- 2 millions d'euros seront attribués plus spécifiquement aux entreprises seine-et-marnaises du secteur de l'hôtellerie et de la restauration éligibles au Fonds résilience.

## Sport et culture

Le Département débloque la somme de 350 000 € pour soutenir [les associations sportives](https://seine-et-marne.fr/Culture-sports-tourisme/Acteurs-du-sport) (<https://seine-et-marne.fr/Culture-sports-tourisme/Acteurs-du-sport>) employeuses.

Pour accompagner les associations en difficulté financière et aider les structures culturelles touchées par l'annulation des manifestations prévues au printemps et à l'été, un fonds d'aide d'urgence de 600 000 € leur sera versé.

Afin de relancer le secteur culturel, le Département met en œuvre une saison culturelle automnale exceptionnelle du 12 septembre au 27 décembre, sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire.

## Le tourisme

Ce secteur vital pour l'économie de la Seine-et-Marne a énormément souffert pendant la pandémie. Dans ce plan de relance touristique et économique, plusieurs mesures d'urgence ont été prises pour la filière :

- Création d'un fonds d'urgence en soutien aux offices de tourisme : jusqu'à 2,5 millions d'euros seront versés aux offices de tourisme éligibles et fragilisés par la perte de leurs recettes sous forme de subventions exceptionnelles. Dans ce cadre, 300 000 € ont été attribués à Seine-et-Marne Attractivité pour la mise en œuvre des opérations de communication relatives à la relance et à la promotion de l'activité touristique du territoire ;
- Création d'un fonds départemental d'urgence pour soutenir les syndicats gestionnaires des îles et bases de loisirs : 600 000 € sous forme d'avances remboursables, en lien avec la Région Île-de-France, propriétaire des îles de Loisirs ;
- Création d'une enveloppe de 600 000 € destinée à soutenir les opérateurs privés de loisir et de la culture concourant au rayonnement touristique du territoire, par l'intermédiaire de l'achat de billetterie ;
- Afin de relancer l'activité des gîtes et chambres d'hôtes du territoire, acquisition par le Département, par l'intermédiaire de Seine-et-Marne Attractivité, de 100 séjours en Seine-et-Marne. Les billets et les séjours ainsi acquis par le Département seront offerts au grand public et aux personnels soignants dans le cadre d'opérations de promotion de la destination Seine-et-Marne.

Pour renforcer ce secteur, d'autres mesures sont déployées : une partie du plan de reconquête apportera des mesures de soutien à la filière et un programme porteur d'avenir incarné par une marque de territoire « Seine-et-Marne : Vivre en Grand ! » fera la promotion de la Seine-et-Marne comme destination touristique.